

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 20 février 2020

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie à 19 heures 30 le Jeudi 20 janvier 2020 sous la Présidence de M. *Michel LANCIEN*, Maire et de Monsieur Stéphane MENGUY, Secrétaire de séance, en présence de 13 conseillers.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du 10 février 2020

1. Compte de gestion 2019
2. Compte administratif 2019 budget principal
3. Compte administratif 2019 lotissement du Mezmeur
4. Affectation du résultat budget principal
5. Vote des taux
6. Budget primitif 2020 budget principal
7. Budget primitif 2020 lotissement du Mezmeur
8. Autorisation de signature pour les programmes de travaux et les demandes de subvention
9. Vote des subventions
10. Avenant à la convention constitutive du groupement d'achat d'énergies
11. Cession d'une partie de la voie communale n°79
12. Affaires diverses

Etaient présents :

Etaient présents : MM BELLEGOU Anne, BIDAULT Antoine, GUEGAN Michelle, GUYOMARD Gérard, HIVARD Josiane, ILLIEN Monique, JANNIN Éric, LANCIEN Michel, LE PAGE Yvon, LE SAINT Florence, MENGUY Stéphane, RONDOT Marie-Ange (arrivée à 20h05), WOESTYN Marc

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : BISSON Cyril (procuration à HIVARD Josiane), LE QUERRIOU David (procuration à BELLEGOU Anne), TOURBOT Nadine (procuration à LE SAINT Florence)

Absents : IGIGABEL Laurianne, MICHEL Christel, TREHOREL Annie-Rose

Mr MENGUY Stéphane a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire prend la parole pour présenter Chloé PERSONNIC qui suit actuellement la formation aux métiers de l'administration territoriale du Centre de Gestion 22. Avant de débiter sa formation, Chloé a effectué un contrat à durée déterminée à la mairie de septembre 2019 à janvier 2020 en remplacement de Svetlana MOSKINA qui est en détachement jusqu'à fin mai à la mairie de Plérin.

Il explique ensuite que c'est avec émotion qu'il ouvre ce dernier conseil municipal de la mandature, et le premier clin d'œil est adressé à Alain GAUTIER, qui a été contraint de démissionner il y a 18 mois pour raison de santé.

Il se tourne ensuite vers Gérard GUYOMARD, élu depuis 1989, il a été élu durant 5 mandats sans interruption, ce qui représente 31 ans et environ 300 conseils municipaux.

Il cite ensuite Monique ILLIEN, Nadine TOUBOT, Josiane HIVARD et Stéphane MENGUY. Il remercie tous les élus qui ont participé activement au mandat qui a été riche en projets. Les élus ont su rebondir collectivement pour porter des projets ambitieux comme l'achat du cabinet médical, l'achat du site de triskalia, la reconversion du site avec l'aménagement de la place Triskell et la construction de la maison de santé pluridisciplinaire.

Concernant la préparation du budget, il rappelle que différentes commissions ont eu lieu, tous les élus étaient conviés aux 3 commissions finances et c'est environ 10/12 élus qui étaient présents à chaque fois.

Il tient à remercier également Emilie LEVEE, la comptable pour son travail réalisé sur le budget et la qualité des documents mis sur table lors de chaque commission, ainsi que le document de synthèse présenté ce jour.

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 10 février 2020

Sans observations, le procès-verbal du 10 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité

1. Compte de gestion 2019

Madame Florence LE SAINT, 1^{ère} Adjointe, précise en préambule que les résultats de ses comptes de gestion ont été pointés avec ceux des comptes administratifs de la commune et qu'ils sont concordants.

Budget principal

Section de fonctionnement : résultat de clôture positif de + 567 998.51 €
qui, précise-t-elle, peut être affecté à la section d'investissement
Section d'investissement : résultat de clôture positif de + 1 307 032.84 €

Budget annexe Lotissement communal Mezmeur

Section d'exploitation : résultat de clôture positif de - 1 327.96 €
Section d'investissement : résultat de clôture négatif de - 50 948.50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve les comptes de gestion des budgets communaux de Mr le Receveur Municipal, tels qu'ils viennent de lui être présentés.**

2. Compte administratif 2019 budget principal

Mr Michel LANCIEN, Maire, rappelle que le montant des subventions obtenues pour les différents projets de la mandature est important, et que le suivi doit également l'être, une fois l'arrêté de notification de la subvention reçu. A ce titre il remercie le travail réalisé par Mme PERSONNIC, Secrétaire Générale et Mme LEVEE en charge de la comptabilité.

Monsieur Gérard GUYOMARD, conseiller municipal tient à remercier les personnes des services et les élus ayant travaillé sur ces demandes de subvention, tant pour la recherche que pour le montage des dossiers.

Monsieur Le Maire donne ensuite la parole à Mme Florence LE SAINT, 1^{ère} Adjointe, pour présenter aux élus, pour approbation, les résultats de sa gestion communale 2019.

Elle rappelle en préambule que les résultats qu'elle va présenter sont concordants avec ceux du compte de gestion correspondant du Receveur Municipal,

SECTION	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Excédent/Déficit</u> <u>reporté</u>	<u>Résultat de</u> <u>clôture</u>
Fonctionnement	1 066 252.71	1 633 476.81	+ 774.41	+ 567 998.51
Investissement	964 648.90	1 027 158.67	+ 1 244 523.07	+ 1 307 032.84
Total budget principal	2 030 901.61	2 660 635.48	+ 1 245 297.48	+ 1 875 031.35

Mme Florence LE SAINT, 1^{ère} Adjointe, propose ensuite au vote du conseil municipal le compte administratif du Maire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (le Maire s'est retiré de la salle) le conseil municipal :

- **approuve le compte administratif 2019 de la commune.**

3. Compte administratif 2019 lotissement du Mezmeur

Mr Michel LANCIEN, Maire, passe la parole à Mme Florence LE SAINT, 1^{ère} Adjointe, qui présente aux élus, pour approbation, les résultats de la gestion communale 2019 du Maire pour le budget annexe du lotissement de Mezmeur.

Elle rappelle en préambule que les résultats qu'elle va présenter son concordants avec ceux du compte de gestion correspondant du Receveur Municipal,

SECTION	dépenses	recettes	Excédent/Déficit	Résultat de
			reporté	clôture
Fonctionnement	119 230.33	82 698.50	35 203.87	- 1 327.96
Investissement	50 948.50	93 446.61	- 93 446.61	- 50 948.50
Total	170 178.83	176 145.11	- 58 242.74	- 52 276.46

Mme Florence LE SAINT, 1^{ère} Adjointe, propose alors au conseil municipal le vote du compte administratif du Maire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, (le Maire s'est retiré de la salle) le conseil municipal :

- **approuve le compte administratif 2019 du budget annexe Mezmeur.**

4. Affectation du résultat budget principal

Madame LE SAINT Florence, 1^{ère} Adjointe, annonce que le résultat de clôture de la section de fonctionnement du budget principal est de + 567 998.51 € et peut donc être affecté à la section d'investissement du budget primitif 2020.

Monsieur Michel LANCIEN, Maire, propose le vote, en affectation, du résultat de clôture 2019, pour 567 000 € à la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve l'affectation de 567 000 €** du résultat de fonctionnement à l'article 1068 de la section d'investissement du BP 2020.
- **Et la reprise en excédent reporté du solde, pour 998.51 €**

5. Vote des taux

Monsieur Le Maire précise que les bases d'imposition ne sont pas encore parvenues dans les services, il propose donc de reporter ce point lors d'un prochain conseil municipal.

6. Budget primitif 2020 budget principal

Madame Florence LE SAINT, 1^{ère} adjointe, rappelle que la date retenue pour le vote du budget permettait la continuité des projets en cours, car il y en a plusieurs, notamment la construction de la maison de santé, l'étude et les travaux dans les rues Louis Guilloux et Commandant de la Motte Rouge, l'étude d'aménagement du futur lotissement.

Le Maire rappelle ensuite que les élus ont participé à des commissions de finances au cours desquelles ont été débattues les orientations qui ont prévalu pour l'élaboration des programmes d'investissement et soumet au vote du conseil municipal les propositions budgétaires suivantes (*qui ont été préalablement développées par Mme LE SAINT Florence, 1^{ère} Adjointe*) :

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à : **1 537 198.51 €**

Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à : **2 789 849.94 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- ***approuve les propositions budgétaires 2020 précitées.***

Monsieur Le Maire, remercie Mme LE SAINT, 1^{ère} adjointe pour la présentation détaillée et argumentée du budget primitif 2020 et aussi l'ensemble des élus, qui ont délibéré unanimement sur ce BP 2020.

7. Budget primitif 2020 lotissement du Mezmeur

Le Maire soumet au vote du conseil municipal les propositions budgétaires suivantes (*qui ont été préalablement développées par Mme LE SAINT Florence, 1^{ère} Adjointe*) :

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à : **72 500.00 €**

Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à : **102 448.50 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ***approuve les propositions budgétaires 2020 précitées.***

8. Autorisation de signature pour les programmes de travaux et les demandes de subvention

Monsieur Michel LANCIEN, Maire, propose au Conseil Municipal pour faire suite aux votes des budgets (commune, Lotissement du Mezmeur), et pour permettre l'avancement des projets de la commune pour l'année 2020 :

- de l'autoriser à lancer les marchés et les travaux ainsi que les demandes de subventions afférents aux différents projets,
- de l'autorise à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces projets,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Le Maire à lancer les marchés et les travaux ainsi que les demandes de subventions afférents aux différents projets,
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.

9. Vote des subventions

Le Maire remercie les élus présents lors de la réunion relative à l'attribution des subventions qui s'est tenue le mercredi 19 février 2020 et présente les propositions de la commission au regard des 64 demandes de subventions reçues en mairie.

Il rappelle les conditions d'accompagnement financier de la commune pour les :

- *Associations communales : présentation du bilan et du prévisionnel, + une fiche descriptive de la structure,*
- *Associations sportives et culturelles extra-communales recevant des adhérents pommeritains, si leur activité n'existe pas sur le territoire, 13 €/jeune, + forfait de 80 € si déplacement pour une sélection nationale. Il précise qu'il se peut que d'autres demandes parviennent en mairie ces prochains jours, compte tenu que ce conseil municipal a lieu plus tôt que d'habitude. Si cela est le cas ces demandes seront présentées au prochain conseil municipal, après les élections 2020.*
- *Demandes à caractère humanitaire ou de solidarité : prise en considération des actions ou interventions de proximité vis-à-vis de familles.*
- *Concernant les demandes à caractère soutien scolaire, il précise que les principes retenus sont :*
 - Demandes émanant des Centres d'apprentissage, sont considérées de la compétence du Conseil Régional
 - Demandes pour voyages scolaires : Elles doivent être individuelles et sont présentées au CCAS qui a établi une grille de critères en lien avec le niveau des revenus de la famille.

Il rajoute que l'enveloppe portée au budget à l'article 6574 est de 20.000 € et que les attributions se chiffrent à 17 597 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents les propositions qui lui sont présentées :

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020	2020
N°1: Associations et amicales	
Bagad	1 750
Biblio Lecture & Culture: (1,22 € / hbt x 1760 + 440 € / assurance)	2 588
ESPLM subvention en 2020 + 1 gratuité de salle en plus	3 300
Cercle Korriganed	1 500
Maxi Dance	1 500
FAIRE	500
Amicale du Folgoat	750
La Nouvelle Pommeritain	600
Mammen	50
Cie Volti Subito / fer'ailleurs	600
Irish Rendez-vous	1000
Les randonneurs du Pays du Leff	100
	14 238
N°2: Associations sportives et culturelles "Extra Municipales" (adhérents Pomm)	
Atelier Studio Dance Guingamp	104
Canoë Kayak Guingamp	13
Association Bulle d'Eau Guingamp	91
Club Escalade Armor Argoat Plouisy	26
Twirling Club Ploumagoar	13
Club Roc'Bloc Pontrieux (escalade)	13
Amicale Laïque Ploum / Section Dance et Fitness	26
Judo Club du Trégor	26
Art et mosaïque	13
Twirling club Graces	26
	351
N° 3: Participations diverses assimilées à des subventions	
Centre Aide Alimentaire Guingamp: 0,30 € hbt x 1 760 + 60 € x 28 bénéficiaires	2 208
	TOTAL 3 2 208
N°4: Demande à caractère "soutien scolaire, Educative, accompagnement ou autres"	
	TOTAL 4 0
N° 5: Demande à caractère " Solidarité, Humanitaire "	
Secours catholique St Brieuc / Antenne local dont à Guingamp	30
Les Restaurants du Cœur	30
Croix Rouge Française / St Brieuc + antenne Guingamp	30
Ligue contre le cancer (22)	30
ADOT 22 (Association don organes et tissus humains)	30
La Pierre Le Bigaut	30
UNAFAM 22 (handicap psychique) / St Brieuc / Paimpol / Bégard / Guingamp	30
Association des diabétiques en Côtes d'Armor	30
Leucemie Espoir Côtes d'Armor	30
Solidarité Paysans22	50
AFDMA / Accueil Familles de détenus / maison d'arrêt de St Brieuc	30
Rêves de Clown	30
Appel Détresse Guingamp	30
Alcool assistance	30
Association Jonathan Pierres vivantes 22/29	30
	Total 5 470
N° 6 Demande à caractère divers (Culture, environnement et autres hors commune	
RKB / Radio Kreiz Breiz - Pas de demande en 2019	50
Eau & Rivières	30
	TOTAL 6 80
N° 7: Autres demandes spécifiques: Secours exceptionnels ou autres	
Redadeg 2020	250
	TOTAL 7 250
TOTAL GENERAL	17 597

10. Syndicat Départemental d'Énergies : Avenant à la convention constitutive du groupement d'achat d'énergies

Monsieur Michel LANCIEN, Maire, explique que depuis 2014, le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor coordonne un groupement d'achat d'énergies (gaz réseau et électricité) dont la création a été motivée par l'ouverture des marchés de l'énergie et la fin programmée des tarifs réglementés de vente du gaz et de l'électricité. La commune adhère à ce groupement d'achat et un avenant à la convention constitutive du groupement d'achat est proposé pour intégrer de nouveaux outils.

Vu les articles L.2113-6 à L.2113-8 du code de la commande publique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes d'achat d'énergies ci-jointe en annexe,

Les références règlementaires tiennent compte du code de la commande publique en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019. Les articles 3, 7, 9 et 10 sont modifiés.

Les modifications concernent les points suivants :

- Utilisation de la plateforme SMAE
- Mise en place de frais d'adhésion à partir du début d'exécution des prochains marchés (pour le gaz 01/01/2021 et pour l'électricité au 01/01/2022)
- Ouverture du groupement aux personnes morales de droit privé

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter les termes de l'avenant de la convention constitutive du **groupement d'achat d'énergies**, annexée à la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de groupement.

11. Cession d'une partie de la voie communale n°79

Monsieur Le Maire rappelle que lors du conseil municipal le 10 février, un point concernant la cession d'une partie de la voie communale n°79 à Monsieur DUCHESNE était à l'ordre du jour.

Néanmoins quelques précisions étaient nécessaires, notamment l'obligation d'une enquête publique ou non.

Il confirme que cette voie communale n'a aucune utilité publique et qu'elle dessert uniquement la parcelle de Monsieur DUCHESNE. Par conséquent il n'est pas nécessaire de réaliser une enquête publique.

La procédure consiste en la désaffectation, le déclassement puis ensuite la cession d'une partie de cette voie communale.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L 2141-1 qui précise qu'un «bien d'une personne publique mentionnée à l'article L 1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement».

VU le Code de l'Urbanisme,

CONSIDERANT que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où il ne dessert que la propriété de Monsieur DUCHESNE,

CONSIDERANT qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- CONSTATE la désaffectation d'une partie de la voie communale VC n°79
- DECIDE du déclassement d'une partie de la voie communale VC n°79, du domaine public communal et son Intégration dans le domaine privé communal,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

12. Affaires diverses

-Elections : commission de contrôle

Monsieur Le Maire précise que la commission de contrôle s'est tenue ce jour, il y a 79 inscriptions et 67 radiations d'enregistrées.

-Recensement de la population

Monsieur le Maire évoque la fin du recensement, cloturé ce jour avec Madame QUERE de l'INSEE. Il est noté que cette année, les agents recenseurs et les élus les derniers jours ont rencontré des difficultés chez certains habitants qui refusent de se faire recenser.

Les résultats sont attendus pour connaître les nouveaux chiffres.

-Emploi saisonnier

Monsieur Le Maire rappelle que l'annonce pour le recrutement d'un emploi saisonnier a été lancée, les candidatures sont à envoyer en mairie pour le 21 février 2020. La commission du personnel se réunira le lundi 24 février pour sélectionner les candidats, les entretiens auront lieu le vendredi 28 février 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Michel LANCIEN	Florence LE SAINT	Marc WOESTYN
TOURBOT Nadine (Absente) / Procuration	LE QUERRIOU David (Absent) / Procuration	MENGUY Stéphane Secrétaire de séance
ILLIEN Monique	GUEGAN Michelle	GUYOMARD Gérard
HIVARD Josiane	BELLEGOU Anne	JANNIN Éric
MICHEL Christel (Absente)	BISSON Cyril (Absent) / Procuration	IGIGABEL Laurianne (Absente)
LE PAGE Yvon	BIDAULT Antoine	RONDOT Marie-Ange
TREHOREL Annie-Rose (Absente)		